Séance du Conseil Municipal du 23 février 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt trois février à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MÉNARD, Maire.

Nombre de membres en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 février 2018

<u>Présents</u>: M. MÉNARD – M. ADAM – Mme BLONDEAU - M. HÉBERT - Mme MÉRAUD - M. PRENANT – M. DESHAYES - M. PÉRÉON – M. PIGOREAU – M. JUMERT – M. ERMISSE

<u>Absents excusés</u>: Mme PAGANUCCI (pouvoir à Mme BLONDEAU) - Mme FERNANDES-PENTEADO - Mme BEAUCHEMIN (pouvoir à M. JUMERT)

Absente: Mme LETANT

Secrétaire de séance : Mme BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Présentation de la Fête de la Nature

Madame Corinne GONTIER, directrice de l'OTSI de Vendôme, présente le projet de la Fête de la Nature qui se déroulera le dimanche 27 mai 2018 sur le site du plan d'eau.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de coopération avec le pays dunois sur une durée de trois ans, financé par des fonds européens, via le syndicat mixte du pays vendômois (SMPV). Le SMPV a missionné l'OTSI pour la mise en œuvre de cette manifestation, en débloquant la somme de 10 000 € pour l'organisation de cette journée. L'OTSI va s'appuyer sur des manifestations se déroulant à la même période pour communiquer le plus possible, et notamment avec la semaine nationale de la nature.

Les associations en lien avec la nature peuvent présenter leurs activités : des stands et barnums installés par la communauté d'agglomération seront mis à disposition gratuitement.

Diverses animations (mini conférences, vol en montgolfières...) seront présentées. Les producteurs locaux seront associés avec pour objectif de proposer un pique-nique à prix unique. Le stationnement reste à réfléchir ; il est proposé que Monsieur Thierry BELLANGER soit contacté.

Le conseil demande que le pavillon bleu et le vignoble soient mis en avant. Il est également proposé que l'ensemble des pavillons bleus 2010 soit installé sur le site.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

Le conseil municipal accepte l'ordre du jour complémentaire portant sur la mise à disposition de locaux à l'étage de l'école.

2. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 26 janvier 2018 est approuvé.

3. <u>URBANISME</u> : relevé de décisions - droit de préemption urbain

Le conseil municipal prend acte du relevé de décisions ci-dessous relatives aux demandes d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption :

N° Décision	Adresses	Parcelles
2017-25	Parc Technologique du Bois de	ZL 105 et ZL 106
	l'Oratoire « Les Grands Champs »	
2017-26	« Les Longeains » (non bâti)	AA 282
2017-27	20, rue de la Boissière	AC 26
2018-01	22, avenue Pierre Armand Colin	AB 34 et AB 35
2018-02	23, avenue du 11 novembre	AC 205
2018-03	54, avenue Ronsard (non bâti)	AA 274 – AA 276
2018-04	3, ruelle Bûcheron (non bâti)	AB 245 (pour partie) division en cours
2018-05	4, avenue des Rondaizes	ZI 415

4. <u>PISTE CYCLABLE</u>: projet d'aménagement, création et reprise de réseaux (AEP, eaux pluviales, téléphone, éclairage public)

Les travaux d'aménagement de l'avenue du Petit Thouars ont pour objectifs d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes en aménageant un espace sécurisé et de valoriser l'entrée du village.

Suite à la commission voirie - piste cyclable du 20 février 2018, et après présentation et discussions relatives aux différentes solutions présentées par Monsieur COUTY, bureau d'études VIATEC, la commission propose de retenir le projet suivant :

* <u>Création d'une piste cyclable et piétonne</u>, sur une distance de 320 mètres, avenue du Petit Thouars, côté des maisons individuelles : l'emprise irait de la rue de la Garelière jusqu'à l'entrée de la dernière maison, située au n° 61. La largeur de la piste sera de 1,75 m et une bande de plantation d'un mètre la protègera de la voie de circulation. La piste sera réalisée en enrobé noir (en raison du coût).

L'aménagement paysager permettra d'absorber les eaux pluviales.

L'entrée de chaque habitation sera aménagée ou créée pour les terrains à construire, en enrobé sur une emprise de 5 m maximum.

Un engazonnement sera effectué entre la piste cyclable et les propriétés privées.

Création de deux fois trois emplacements de stationnement permettant un ralentissement des véhicules sur l'avenue du Petit Thouars.

* Enfouissement des réseaux : de la rue de la Garelière au n° 61 avenue du Petit Thouars

L'aménagement de la piste cyclable nécessite au préalable d'enfouir les réseaux :

- Adduction d'Eau Potable (AEP): remplacement de la canalisation de 1936 et reprise des branchements avec installation de compteurs de radio-relève en régie, sous réserve de la charge de travail,
- Eaux pluviales : création du réseau, avenue du Petit Thouars
- Téléphone : enfouissement du réseau,
- Fibre optique : pose des fourreaux
- Éclairage public : pose de 11 lampadaires espacés de 30 mètres environ, avec retrait de deux lampadaires de style, à l'entrée de la rue.

* Aménagement et création du réseau d'eaux pluviales

Lors des travaux effectués rue Besnard Ferron en 2015, une canalisation a été posée en attente entre la rue Besnard Ferron et l'avenue du Petit Thouars. Le réseau d'eaux pluviales sera raccordé à cette canalisation. Il s'agit de pas prendre de risque avec d'éventuelles inondations dans le secteur de la Croix Noury, et plus particulièrement rue du 8 mai.

Le réseau d'eaux pluviales traversera l'avenue du Petit Thouars, pour rejoindre et descendre la rue de la Croix Noury (côté zone d'activités) et traversera la route départementale. Il sera raccordé au réseau pluvial existant qui se rejette dans le fossé des Essivières, après les jardins.

Les propriétaires des parcelles en dessous de la déviation devront être informés de la pose d'une canalisation d'eaux pluviales.

Le panneau d'entrée du village sera rapproché au niveau d'ADH paysages et sera remplacé par un panneau avec des caractères plus gros.

Il est nécessaire de prévoir les emplacements des poubelles afin de répondre à la demande formulée par Valdem, sur le regroupement des containers.

Les travaux seront effectués entre la mi-mai et le début août 2018 sous réserve que l'enveloppe budgétaire dédiée à ce projet ne dépasse pas 300 000 € HT (honoraires compris).

Le conseil municipal

- APPROUVE le programme tel que présenté ci-dessus, sous réserve que le coût total, honoraires inclus, ne dépasse pas 300.000 € HT.
 - AUTORISE le Maire à lancer la consultation relative aux marchés de travaux,
- **SOLLICITE** toutes les subventions envisageables : amendes de police, pays vendômois, SIDELC, Agence de l'eau (modernisation des réseaux),
- MANDATE Monsieur le Maire pour accomplir les actes et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le projet sera présenté lors de la réunion publique du 19 avril conjointement au projet d'aménagement du cœur de village.

5. <u>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</u> : convention bibliothèque

Le conseil approuve la convention proposée par le Conseil Départemental relative à la création et au développement dans le cadre du réseau de lecture publique constitué autour de la direction de la lecture publique. Il s'agit d'élargir les compétences de la bibliothèque en créant un service discothèque dans la bibliothèque municipale, avec un espace dédié accessible au public.

6. Communauté d'agglomération Territoires Vendômois : transfert eau et assainissement

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre de mission rédigée par Monsieur BRINDEAU à l'attention de Monsieur Bernard BONHOMME chargé de la mise en œuvre de la loi NOTRe imposant le transfert des compétences eau et assainissement. Un agent de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois sera en charge de l'étude préalable. Le choix de la CATV est de privilégier les compétences internes plutôt que de confier la mission à un bureau d'études.

7. ENVIRONNEMENT: Ateliers Perche Nature

Perche Nature proposera plusieurs animations sur la commune, au cours de l'année 2018. Perche Nature a obtenu le financement de quatre actions par le SIERAVL, dont deux se dérouleront sur Villiers-sur-Loir, parmi les thèmes suivants :

- journée balade flore urbaine.
- création d'une spirale aromatique, au verger proche du plan d'eau et du cimetière.
- culture sur buttes.

8. Ecole : mise à disposition de locaux à l'étage de l'école

Monsieur le Maire présente une demande de mise à disposition d'une salle d'activités périscolaires, située au 1^{er} étage de l'école. Madame PAGANUCCI, sophrologue, souhaite y exercer des ateliers de groupes, chaque atelier étant composé de 6 séances.

Le cabinet médical est loué à Madame TRONCHET à 150 € pour 75 heures par mois ; Monsieur le Maire propose, par conséquent, d'appliquer le même coût horaire de location, soit 2 €/heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la mise à disposition d'une salle d'activités située au 1^{er} étage de l'école,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition
- **DÉCIDE** que Madame PAGANUCCI versera 2 €/heure d'utilisation.

8. Affaires diverses

- commissions communales

Cœur de Village

Monsieur HÉBERT présente la synthèse des réunions relatives à l'aménagement du cœur de Village. Le bureau d'études SATIVA a proposé différents scénarii. La commission se réunira le samedi 10 mars, sans le bureau d'études, pour explorer les différents scenarii. Le choix sera arrêté lors de la réunion du 13 mars, en présence du bureau d'études. Une réunion a lieu le 26 février 2018 avec le Syndicat Mixte du Pays Vendômois (S.M.P.V.), la Région et SATIVA pour une présentation du projet en vue de subvention éventuelle.

- commissions intercommunales et syndicats

VALDEM

Monsieur PIGOREAU explique les difficultés rencontrées par VALDEM : les déchetteries sont très régulièrement vandalisées, y compris dans la journée ce qui soulève un problème de sécurité pour les agents. Il faut noter que le syndicat a déposé 1 plainte en 2015, 3 en 2016 et 12 en 2017. Il est envisagé de poser des caméras. Les vols sont également en augmentation dans les déchetteries de Montoire et Châteaurenault.

Il est demandé qui a remplacé la directrice partie en retraite.

A l'automne, le syndicat VALDEM avait prévu de venir rencontrer les villiersois au cours du mois de janvier, pour marquer au sol, l'emplacement des containers, facilitant la collecte. Quid de cette organisation ? Monsieur PIGOREAU relayera la demande au syndicat.

Communauté d'agglomération Territoires Vendômois

Le conseil communautaire s'est tenu à l'Artésienne, le 19 février.

Tous les participants ont apprécié la qualité de la salle, son confort et ses chaises. Le pot servi à l'issue de la réunion a été pris en charge par la commune en partenariat avec la Cave vinicole : l'objectif était de présenter les vins primés.

Monsieur PIGOREAU regrette les problèmes de sonorisation ; Monsieur MÉNARD précise que la sono utilisée, à la demande de la C.AT.V., n'était pas celle de l'Artésienne mais une installée pour l'occasion par un sonorisateur extérieur.

Syndicat mixte du Pays Vendômois (SMPV)

Le comité syndical se réunira à l'Artésienne, le lundi 12 mars à 18 h.

INFORMATIONS DIVERSES

- * L'ancien atelier communal, rue du Chemin Vert, sera démoli au cours de la première semaine des vacances de février, par les agents municipaux.
- * Passage piéton : A la question de Monsieur DESHAYES de créer un passage piéton avenue Ronsard, à proximité de la rue du Clos Bazin, il est répondu qu'il s'agit d'une route départementale ; il n'y a pas de passage piéton d'installer hors agglomération.

* Déneigement :

Monsieur PRENANT déplore que le déneigement n'ait pas été fait assez tôt.

A évènement exceptionnel, les horaires des agents doivent être exceptionnels.

Le déneigement a bien été fait à partir de 7 h du matin.

En cas de neige et verglas, les services salent la place, les avenues principales et les rues descendantes. L'objectif est que chacun puisse rejoindre le cœur du village et accéder à la gare TGV via la RD5. Les voies de circulation sur le plateau haut ne sont pas dégagées.

Levée de séance à 23 h 30